

ARE Nord-Pas-de-Calais

DDTM NORD
299 RUE SAINT SULPICE
CENTRE TERTIAIRE DE L'ARSENAL-CS 20839
59508 DOUAI CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70
Télécopie :
Courriel : drnpdc-aremahta@enedis.fr
Interlocuteur : VILLERS Fanny

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Villeneuve D'Ascq, le 17/09/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0592712600022 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	3031, RUE DU COMTE JEAN 59760 GRANDE-SYNTHÉ
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AS , Parcelle n° 57/58 Section AR , Parcelle n° 9
<u>Nom du demandeur :</u>	ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement souhaitée par le projet.

L'autorisation d'Urbanisme concerne un projet résidentiel ou professionnel individuel. La puissance de raccordement avec laquelle nous avons réalisé notre étude est de 200000 kW triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue lors du traitement de la demande de raccordement qui sera réalisée auprès d'Enedis par le pétitionnaire.

Pour plus d'information sur son projet électrique, le pétitionnaire peut s'il le souhaite se rendre sur le site www.enedis.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Olympe Devulder
Responsable de Groupe BT-HTA

